

7 Jours Filpac CGT

n° 95 – 23 février 2010

Sommaire

- **Comité général 17-18-19 mars**
- **Le joli monde de la concurrence**

Article 43 des statuts de la FILPAC CGT

« Entre deux congrès, le CEN convoque un comité général. Il en fixe l'ordre du jour et les modalités d'organisation. Chaque syndicat à jour de ses cotisations y participe.

Les membres du CEN et de la Commission Financière de Contrôle assistent de plein droit au Comité Général.

En cas de départ ou de démission de membres du CEN, le Comité Général peut pourvoir à leur remplacement dans la limite d'1/5 du nombre des membres du CEN élus par le précédent congrès.

Le CEN fixera l'ordre du jour du Comité Général et communiquera, un mois avant sa tenue, aux organisations adhérentes tous les documents nécessaires à sa préparation.

Seuls les délégués mandatés par leurs organisations syndicales ont droit de vote.

Le vote à bulletin secret est possible s'il est demandé par 2/3 des délégués au Comité Général. »

Convocation du Comité Général

17-18-19 mars 2010

**Complexe CGT – 263, rue de Paris
93100 Montreuil (métro Porte-de-Montreuil)
salle du CCN - immeuble confédéral**

✚ Le CEN des 28 et 29 janvier 2010 a adopté les thèmes en débat et le déroulé du Comité Général.

✚ **Délégations : les syndicats doivent être à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2009.**

Le nombre de délégués se répartit de la manière suivante :

- ✓ 1 délégué par syndicat de plus de 20 adhérents;
- ✓ 1 délégué supplémentaire de 50 à 250 adhérents ;
- ✓ 1 délégué supplémentaire par tranche de 250 adhérents.

✚ **Participation financière : elle comprend la restauration du midi, la location de la salle, les documents, soit 100 €**

Si l'hébergement est assuré par la Fédération la participation est de 200 €

La soirée fraternelle est offerte par la Fédération.

Déroulement des travaux du comité général

Accueil des délégations à partir de 13 heures

Mercredi 17 mars : début des travaux à 14 h 30

Mise en place de la présidence

« *Contenus revendicatifs, emploi, salaire, retraite.* »

18 h 30 : fin des travaux

Jeudi 18 mars : début des travaux à 10 heures

« *Syndicalisation, organisations et structures : les champs d'une fédération CGT des médias, de la communication, des industries graphiques et papetières* »

Présentation de l'étude du périmètre des entreprises évoluant dans les secteurs des médias et de la communication, papier et numérique (presse, industries graphiques, distribution, publicité, édition, internet, industrie papetière). Champs territoriaux et fédéraux concernés.

Implantation des syndicats FILPAC.

12 h 30 : repas

14 h 30 : reprise des travaux

1. Présentation de la loi sur la transparence financière des organisations syndicales et comptes de la Filpac.
2. Election des nouveaux membres du CEN conformément aux statuts de la Filpac CGT.
3. CEN sur la nouvelle organisation de la direction fédérale.
4. Compte rendu du CEN

19 h 30 : soirée fraternelle

Vendredi 19 mars : Début des travaux à 10 heures

« *Motion d'actualité* »

« *Notre syndicalisme à l'échelle internationale* »

12 h 30 : clôture

13 heures : buffet

Bulletin d'inscription

A retourner au plus tard à la Fédération le 2 mars 2010 : filpac@filpac-cgt.fr

SYNDICAT :

PARTICIPANTS :

NOM - Prénom

Adresse :

.....

E MAIL :@.....

 Tél.....

NOM - Prénom

Adresse :

.....

E MAIL :@.....

 Tél.....

NOM - Prénom

Adresse :

.....

E MAIL :@.....

 Tél.....

A retourner à la Fédération

Merci de vous inscrire directement auprès de **Valérie** avant le 2 mars 2010

@ par mail: edard@filpac-cgt.fr

☎ par fax : 01 48 51 99 07

Hébergement - Nous avons réservé des chambres à :

L'hôtel ETAP
Porte de Vincennes
2, Avenue Léon Gaumont
75020 Paris
Tel : 08 92 68 32 57

L'hôtel ETAP
Porte de Montreuil
278-280 rue de Paris
93100 Montreuil
Tel : 08 92 68 09 62

Nuits du 17 au 19 mars :

Noms des camarades :
.....
.....
.....
.....

Autre hébergement (préciser) :

RESTAURATION

Soirée fraternelle du 18 mars à 19 h 30

Noms des camarades :
.....
.....
.....
.....

Buffet du 19 mars à 12 h 30

Noms des camarades :
.....
.....
.....
.....

Le joli monde de la concurrence

libre et non faussée

Tous des fainéants ? On le sait, les salariés français se la coulent douce et les 35 heures ont mis l'économie par terre ! Pourtant une compilation de statistiques portant sur divers pays de l'OCDE met à mal cette belle construction qu'on ne saurait qualifier d'intellectuelle. Selon les principaux instituts nationaux, la durée du travail en 2005 était la suivante : 34 heures par semaine aux Etats-Unis, 32 heures en Grande-Bretagne contre... 36 heures en France ! (cf. le tableau ci-dessous) :



Durée effective du travail par semaine dans différents pays

Pays	Ensemble des emplois	Emplois à temps plein	Emplois à temps partiel	Taux de temps partiel	Année
France	36,3 h	39,0 h	23,2 h	17,2 %	2005
Allemagne	33,6 h				2005
Danemark	35,1 h			21,6 %	2005
Espagne	33,2 h	35,5 h	16,4 h	12,4 %	2005
Grande Bretagne	31,7 h	37,2 h	15,7 h	25,5 %	2005
Italie	36,2 h			12,7 %	2004
Pays-Bas	29,2 h	36,9 h	18,9 h	44,0 %	2005
Suède	36,1 h / 30,1 h			20,3 %	2004
Usa	33,8 h				2005

Sources : France : Insee (insee.fr) - Enquête emploi 2005 - IP1070. Allemagne: Statistisches Deutschland (destatis.de) Statistische Jahrbuch. Danemark : Statistics Denmark. Espagne : Instituto Estadística (ines.es). Grande Bretagne : National statistics (statistics.gov.uk). Italie : Istituto di statistica (istat.it). Pays-Bas : Centraal Bureau voor de Statistiek (cbs.nl) Statline. Suède : Statistiska centralbyran (Statistics Sweden) (scb.se). Usa : Bureau of labor statistics.



Trop chers patrons. Instructive lecture que celle de l'Expansion.com. Ainsi, l'édition du 28 janvier nous apprend que 98 administrateurs du CAC 40, soit 22 % du total, détiennent à eux seuls 43 % des droits de vote dans les conseils d'administrations. A ce titre, ils touchent des jetons de présence. Cela mérite une petite explication pour vous et moi qui n'en touchons pas. Selon l'Expansion, « C'est un mode de rémunération accordé aux membres des conseils d'administration des sociétés anonymes. En principe cette rémunération est partagée entre administrateurs en fonction de leur assiduité à ces comités. » En principe, seulement, car apprend-on un peu plus loin : « au fur et à mesure du temps, ils sont devenus une rémunération fixe accordée... même aux absents ». Et à l'appui de ses dires, l'auteur de l'article cite un document de la société Saint-Gobain daté de 2007. On peut y lire que « les administrateurs se sont vu allouer, à titre de partie fixe, la somme annuelle de 25 600 euros et, à titre de partie variable, 3 520 euros par présence effective aux séances ». Bref, même s'il ne s'est pas déplacé, le gus a empoché au minimum 25 000 euros et des bricoles. Selon le cabinet Russel Reynolds, les membres de la coterie toucheraient en moyenne aux alentours de 55 000 euros annuels. Des clopinettes pour des gens dont les revenus annuels sont plus proches du million, voire plus, d'euros que du SMIC ou du minimum vieillesse. Mais ça reste quand même conséquent quand on le rapporte à l'heure de « travail ». L'Expansion estime pour sa part que leur temps de présence dans les conseils d'administration se monte à 20 heures par an. Soit une moyenne de 2 750 euros de l'heure... L'iconoclaste article est titré : *Grands patrons, 2 750 euros de l'heure à rien faire ?* Gauchistes, va !

Le travail c'est la santé ? Douleurs cervicales, souffrances aux articulations des membres, tendinites : les troubles musculo-squelettiques, ou TMS, qui représentent une très forte majorité des maladies professionnelles, augmentent depuis 10 ans du fait du rythme toujours plus soutenu de l'organisation du travail, selon l'Institut de veille sanitaire (Invs). Les TMS se traduisent en général par des douleurs et une gêne fonctionnelle. Les plus courants sont le syndrome du canal carpien, qui touche le poignet, les tendinopathies de la coiffe des rotateurs, qui concernent l'épaule, l'épicondylite du coude, les lombalgies, les cervicalgies...

Selon plusieurs études publiées mardi 9 février dans le Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) de l'Institut de veille sanitaire, près de 40 000 personnes souffrant de TMS ont été indemnisées en 2008 par le régime général de la sécurité sociale, pour un coût de près de 800 millions d'euros. « *Les modes d'organisation du travail identifiés par les scientifiques comme délétères pour la santé des travailleurs ne semblent pas avoir été sensiblement modifiés ces dix dernières années* », écrit Ellen Imbernon, directrice du département santé travail de l'Invs. Ils ont même pu empirer, « *avec un rythme plus soutenu et des cadences plus élevées* », note Catherine Ha, du même département. C'est le moment qu'ont choisi Sarkozy et le Medef pour remettre en cause la médecine du travail. (voir ci-dessous : « Trouvé sur [la Toile](#) »)



Le saviez-vous ? « *En France, la productivité du travail a augmenté de 17,22 % en sept ans [1997-2003], pour l'ensemble de l'activité nationale. Sans rien changer à la production de richesses du pays, le nombre d'emplois aurait pu être augmenté de 17,22 % en réduisant de 14,69 % la durée réelle du travail. En moyenne, avec des transferts d'emplois entre secteurs d'activité, le nombre d'emplois aurait augmenté de 4 284 500. Le chômage réel aurait beaucoup baissé.* »
(http://travail-chomage.site.voila.fr/produc/gain_productiv.htm).

Lettre hebdomadaire de la Fédération des travailleurs des industries
du Livre, du Papier et de la Communication CGT

Directeur de la publication : Michel Muller

Rédaction : Jean Gersin - gersin@filpac-cgt.fr - Antoine Peillon et Christian Gourdet

FILPAC-CGT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 48 18 80 24 - Fax : 01 48 51 99 07 filpac@filpac-cgt.fr - www.filpac-cgt.fr